

Image not found or type unknown



Durée de conservation des documents constitutif d'un dossier

Par **agnes moulin**, le **18/02/2011** à **16:21**

Bonjour, rn dans le cadre d'un emprunt immobilier , non professionnel et supérieur à 230 000 € , je souhaiterais savoir si la banque a obligation de conserver les documents attestant des revenus de l'emprunteur fournis au moment de l'emprunt ?rnSi , il y a effectivement obligation quelle est la durée minimum de cette conservation et à quel règlementation ou droit cela correspond t il ? rnMerci d'avance de votre réponse rnbonne réception